IVe Série,
No. 9

CIRCULAIRE

Evêché de Rimouski, 20 Mars 1888.

Lettres Apostoliques sur la quête annuelle pour les Saints Lieux.

Mes chers Collaborateurs,

Je viens de recevoir de N. S. P. le Pape Léon XIII des Lettres apostoliques en date du 26 décembre dernier, par lesquelles le Souverain Pontife, après avoir rappelé ce que ses prédécesseurs ont fait en faveur des Lieux Saints de la Palestine, rend *obligatoire en vertu de la sainte obéissance*, et par conséquent *sous peine de péché*, la quête annuelle pour ces Saints Lieux.

Voici la traduction de ces dispositions :

"... A cause de l'intérêt particulier que Nous portons à la garde des Lieux Saints, en vertu de Notre Autorité apostolique, Nous décrétons par ces présentes et à perpétuité que Nos Vénérables Frères les Patriarches, Archevêques, Evêques, et autres Ordinaires du monde entier, soient tenus par la sainte obéissance de veiller à ce que, dans chaque église paroissiale de leurs diocèses respectifs, les nécessités de la Terre Sainte soient recommandées à la charité des Fidèles *au moins une fois par an*, c'est-à-dire, le vendredi de la semaine sainte, ou un autre jour chaque année, au choix de chacun des Ordinaires."

" Nous défendons expressement avec la même autorité et Nous interdisons à qui que ce soit de changer la destination des aumônes recueillies, de quelque manière que ce soit, pour la Terre-Sainte, ou de les appliquer à d'autres usages. En outre Nous ordonnons que le produit de la quête, faite comme il vient d'être dit, soit remis par le Curé à l'Evêque, et par l'Evêque au plus proche Commissaire de Terre-Sainte de l'Ordre de St. François. Nous voulons enfin que ce dernier, selon l'usage, transmette au plus tôt les aumônes à Jérusalem au Père Custode de Terre-Sainte."

Ne manquez donc pas, Mes chers Collaborateurs, de faire à votre prône l'annonce que vous avez dû ajouter à *l'Appendice au Rituel*, pour le Dimanche des Rameaux.

Revoyez aussi ce que je vous recommandais dans ma Circulaire No. 73 (*Nouvelle Série*) du 11 Mars 1883, paragraphe III, et ayez soin de vous y conformer.

Je vous souhaite beaucoup de consolations spirituelles en ce saint temps.

Votre Evêque dévoué,

† JEAN Ev. de St G. de Rimouski.